



2011 Rentrée  
de la Conférence  
du Barreau  
des Hauts-de-Seine







**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours de la Bâtonnière Catherine SCHEFFLER	12
Réquisitoire de Maître Alexandre BORDENAVE	18
Plaidoirie de Maître Stéphanie GUINET	28
Droit de réponse de l'accusé Christophe BARBIER	36



# L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

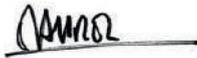
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

**Vincent MAUREL**  
Ancien Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Antoine CHRISTIN**  
Président de la Conférence  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Michel GUICHARD**  
Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



# LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**  
Vincent MAUREL **2019-2020**  
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**  
Jacques TAQUET **2015-2016**  
Olivier BENOIT **2013-2014**  
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**  
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**  
Pierre BERGER **2007-2008**  
Claude DUVERNOY **2005-2006**  
André GOURMELEN **2003-2004**  
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**  
Alain BOULARD **1999-2000**  
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**  
Pascal MAYEUR **1995-1996**  
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**  
Christophe RICOUR **1991-1992**  
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**  
Alain NICOLAS **1987-1988**  
Patrick QUIBEL **1985-1986**  
Robert GARDES **1983-1984**  
Alain FRICAUDET **1981-1982**  
Bernadette PISTRE **1979-1980**  
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**  
Jacqueline PECQUET **1975-1976**  
Dominique BLAVIER **1973-1974**  
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1<sup>er</sup> Bâtonnier élu 1972**

# LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

**2020-2021 :**

Amaury LE BOURDON  
Jean-Baptiste de VARAX

**2019 :**

Florian BARON  
Olivier DEWAS

**2018 :**

Marie PHELIPPEAU  
Gauthier POULIN

**2017 :**

Ronan LAJOUX  
Rafaële RAYMOND

**2016 :**

Dov MILSZTAJN  
Nicolas ETCHEPARRE

**2015 :**

Antoine CHRISTIN  
Céline MARTIN

**2014 :**

Antoine LANDON  
Grégory DORANGES

**2013 :**

Laetitia LEROY  
Maxime GALINANT

**2012 :**

Ariane ORY-SAAL  
Benjamin DESMURS

**2011 :**

Alexandre BORDENAVE  
Stéphanie GUINET

**2010 :**

Anne-Cécile MARTINEAU  
Rodolphe GOIX

**2009 :**

Grégory DUMONT  
Émilie GANEM

**2008 :**

Julien GAUTIER  
Jean-Christophe GUERDER

**2007 :**

Edwin DEBERDT  
Gaëlle NAMAND

**2006 :**

Laure OUDET-THEBAUT  
Maxime CESSIEUX

**2005 :**

Alexandre DELHAYE  
Alexandre PARASTATIDIS

**2004 :**

Stéphanie GRANCHON  
Fanny MITRE

**2003 :**

Hugues de PONCINS  
Pauline BOURNOVILLE

**2002 :**

Grégoire NOËL  
Dimitri LEBOFF

**2001 :**

David CHATILLON  
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

**2000 :**

Colin BERNIER  
Vincent MAUREL

**1999 :**

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY  
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

**1998 :**

Claire JAGER  
Pierre-Emmanuel JEAN

**1997 :**

Pierre DEGOUL  
Thibault DELORME

**1996 :**

Valérie DESFORGES  
Marie-Cécile BIZARD

**1995 :**

Cécile TURON  
Maya ASSI

**1994 :**

Cécile PUIBERNEAU  
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

**1993 :**

Xavier KREMER  
Hélène GERSON-MAIROT

**1991 :**

Jean-Philippe MARIANI  
Laurence JARRET

**1990 :**

Françoise SALLIS-NEDELLEC  
Ahcène TALEB

**1988 :**

Loeiz LEMOINE  
Hubert de FRÉMONT

**1987 :**

Jacqueline ROUX  
Pierre-Ann LAUGERY  
Gilles DUFLOS

# LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

**2020-2021** : Madame Fanny ARDANT  
**2019** : Monsieur le Député Jean LASSALLE  
**2018** : Maître Henri LECLERC  
**2017** : Monsieur Jean-Michel APHATIE  
**2016** : Madame Marianne JAMES  
**2015** : Monsieur Bruno GACCIO  
**2014** : Monsieur Patrice LECONTE  
**2013** : Madame Audrey PULVAR  
**2012** : Monsieur Didier PORTE  
**2011** : Monsieur Christophe BARBIER  
**2010** : Monsieur Jean BENGUIGUI  
**2009** : Monsieur Jacques TOUBON  
**2008** : Monsieur Nelson MONFORT  
**2007** : Monsieur Alain DUHAMEL  
**2006** : Monsieur Richard DESCOINGS  
**2005** : Madame Isabelle ALONSO  
**2004** : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR  
**2003** : Monsieur Robert HOSSEIN  
**2002** : Maître Jacques VERGÈS  
**2001** : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER  
**2000** : Monsieur Stéphane BERN  
**1999** : Monsieur Marc JOLIVET  
**1998** : Madame Arlette LAGUILLER  
**1997** : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI  
**1996** : Monsieur Michel-Edouard LECLERC  
**1995** : Monsieur Erik ORSENNA  
**1994** : Monsieur Francis CHARHON  
**1993** : Monsieur Jacques SÉGUÉLA  
**1991** : Monsieur Daniel COHN-BENDIT  
**1990** : Madame Anne SINCLAIR  
**1989** : Monsieur Léon SCHWARZENBERG  
**1988** : Monsieur Alphonse BOUDARD  
**1987** : Monsieur Philippe BOUVARD



# DISCOURS DE LA BÂTONNIÈRE CATHERINE SCHEFFLER

Bonsoir, je déclare ouverte la 24<sup>ème</sup> rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Chers confrères et amis, c'est un très grand bonheur de vous voir rassemblés, ne fût-ce que quelques heures, pour célébrer ensemble et fêter les meilleurs, nos jeunes secrétaires aujourd'hui à l'honneur. Au barreau de Nanterre il est de tradition que revienne chaque année, au rythme des saisons, à l'approche de l'hiver, cette belle occasion, ce moment redouté, cet instant d'émotion. Destiné à ses pairs, c'est-à-dire ses confrères, compagnons de combat et parfois de galère, mais aussi aux amis du Barreau réunis par la magie du verbe et la grâce de l'esprit, le discours de rentrée, c'est pour le Bâtonnier, vous l'aurez bien compris, le temps de l'amitié, de la fraternité entre gens de métier, un rendez-vous annuel qui emplit de fierté.

Fait d'amabilité et plein de légèreté, on se plaît à rêver que de vers il soit fait. Ce serait cependant trop bien vite oublier que c'est une occasion de dire des vérités. En aucune façon il n'était donc possible, ne fut-ce qu'un seul instant de n'être pas crédible, au moment où il faut, de façon impérieuse, vous entretenir ici de choses des plus sérieuses. Adieu donc à la rime... Nous nous trouvons contraints comme Monsieur Jourdain, de revenir à la prose et d'être moins badin, de laisser de côté vers et alexandrins.

C'est pour moi un très grand honneur de vous accueillir à notre 24<sup>ème</sup> rentrée de la conférence. Votre présence est le témoignage précieux de votre intérêt pour notre profession et de votre attachement à notre barreau, mais aussi le signe tangible de la place qui en est sienne. Je souhaite vous en remercier sincèrement.

Comme vous le savez, notre barreau a été créé en 1972 et nous célébrerons l'année prochaine ses 40 ans. Dans la force de l'âge, il est aujourd'hui composé de presque 2000 avocats, est en nombre le 3<sup>ème</sup> de France, le premier dans mon cœur. Jeune et dynamique, ainsi que vous le rappelait le bâtonnier Quibel, il rassemble en bonne harmonie les plus grands cabinets d'affaires français et des structures de tailles très diverses, composés de généralistes et de spécialistes dans tous les domaines du droit. Barreau citoyen, partie intégrante de la société de son temps, il assure l'ensemble des activités juridiques et judiciaires, de conseil et de défense au service des personnes, des entreprises, des collectivités et associations. Fort de valeurs qui transcendent ces différences et d'une déontologie vivante, source d'un enrichissement mutuel, il s'emploie au quotidien à mettre en œuvre l'idéal de justice et d'humanité contenu dans notre serment et s'honore de les défendre tous, pour reprendre l'expression désormais consacrée d'Albert Naud.

S'il n'a pas encore d'histoire, notre Barreau a cependant déjà des traditions. L'une d'entre elles veut que depuis 1986 la parole soit donnée chaque année aux plus jeunes de ses membres afin qu'ils fassent la démonstration de leur talent à l'occasion du faux procès fait à une personnalité, accusée pour la circonstance de crimes imaginaires. Une autre veut qu'à cette occasion, le bâtonnier prononce un discours qui tienne tout à la fois de celui sur l'état de l'union du président des États-Unis et de la sublime adresse du souverain pontife *urbi et orbi* au sien et au monde. Comme vous pouvez le constater, le bâtonnat des Hauts-de-Seine est une école d'humilité.

L'exercice est délicat car il s'agit de rappeler nos causes de satisfaction et d'insatisfaction, de faire partager nos préoccupations, d'interpeller

les indifférents, d'impliquer les inconscients, de responsabiliser les décideurs, de sensibiliser les esprits, d'éveiller les consciences, d'inviter à la réflexion, voire à l'action. Vaste programme, aurait dit le général... J'y suis cependant aidé par l'actualité. Car il y a 15 jours s'est tenu à Nantes la Convention Nationale des Avocats qui a réuni 6 000 de nos confrères et qui a été l'occasion de dresser cette traditionnelle mercuriale juridique et judiciaire. Je voudrais ce soir revenir sur le bilan.

Qui dit bilan, dit actif et passif, et qui a été dressé. Et la teneur des propos qui ont été tenus, et révoqués avec vous les dits et les non-dits. *Les dits de Nantes*, ce sont le discours et les propos, faussement apaisants, pour ne pas dire euphorisants, tenus au journal en ligne «Actuel Avocat» à cette occasion par notre ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Michel Mercier, c'est Angélique, je cite : « *Les deux dernières années ont vu aboutir nombre de réformes nécessaires et attendues par les avocats. Jamais quinquennat n'aura porté autant pour renforcer le rôle, les missions et les moyens d'intervention des avocats* ». Fin de citation. Et d'énumérer successivement tout ce qui a été fait pour rendre plus vert le pré des avocats au cours des derniers mois : l'acte contresigné par avocat, la question prioritaire de constitutionnalité, la procédure participative, la garde à vue, le contrôle des hospitalisations d'office, les sociétés de participation financière de professions libérales, l'extension de l'arbitrage du bâtonnier, la présence d'un avocat au Conseil Supérieur de la Magistrature qui ne saurait être critiqué s'agissant au surplus d'un avocat du Barreau des Hauts-de-Seine ancien bâtonnier, en la personne de Christophe Ricour, la suppression des avis à la postulation devant les cours d'appel, précision utile... sans le tarif, les mandats d'agent sportif ou d'intermédiaire en transaction immobilières, la fiducie aussi. Un véritable inventaire à la Prévert... N'y manque que le raton laveur, cher à celui qui était un poète, mais aussi le scénariste des Enfants du paradis, de Remorque et de Drôles de drame.

Ces trois titres sont nommés pour caractériser l'action gouvernementale, s'agissant des réformes susvisées !



« Les Enfants du paradis » pour une présentation *angélique*.

« Remorque » pour des décisions à la traîne des condamnations successives de la Cour européenne des droits de l'homme, du Conseil constitutionnel et de la Cour de Cassation.

« Drôle de drame » pour des conditions de mise en œuvre déplorables, tenant du scénario catastrophe, s'agissant notamment de la garde à vue ou du contrôle des hospitalisations d'office sur lesquelles je reviendrai.

Alors après avoir jugé ici-même à Nanterre, Robert Hossein, alias Geoffrey de Peyrac, lors de notre 16<sup>ème</sup> rentrée de la Conférence du barreau le 5 décembre 2003, ne devrions-nous pas faire le procès de celui qui, sous le pseudonyme d'Angélique, sur le territoire national depuis temps non prescrit, montre en cette période d'Halloween une fâcheuse tendance à nous faire prendre les citrouilles pour des lanternes ?

En effet, peut-on raisonnablement soutenir que le mandat d'agent sportif répond à une attente de la profession quand on sait qu'il concerne en pratique moins de 1 pour 1 000 de nos confrères dans leur exercice professionnel ?

Est-il normal de mettre en avant la procédure participative alors que les décrets d'application traînent depuis des mois et n'ont toujours pas vu le jour, ce qui interdit sa mise en application ?

En quoi la suppression des avoués est-elle un cadeau à la profession d'avocat, alors que nous en payons le prix fort avec la suppression du tarif de postulation devant les Cours d'Appel au mépris de la règle : à travail égal salaire égal...

Avec la complexification de la procédure d'appel, source de mise en cause de responsabilité, avec la suppression de l'indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle des missions assurées auparavant par les avoués, avec enfin la création d'un droit de procédure d'appel de 150 €.

Je ne voudrais pas paraître négative et gâcher votre soirée, je m'arrêterai donc là. Pour reprendre une publicité célèbre : il faut po-si-ti-ver et en cherchant bien, nous avons quand même quelques

motifs de satisfaction. Ainsi peut-on citer comme une incontestable avancée et une belle réussite la procédure de contrôle de constitutionnalité par le canal de la question prioritaire, nouvel instrument juridique dont nous avons fêté le premier anniversaire et dont la profession a su avec efficacité se saisir pour faire progresser le droit. Une autre innovation pourra, selon ce que nous en ferons, constituer un champ de progrès pour notre profession : il s'agit de l'acte contresigné par avocats.

Certains considèrent que nous l'avons payé cher en termes de concessions faites aux professions voisines, qu'il s'agisse des notaires ou des experts-comptables. Peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort. Mais maintenant que le prix est payé et que l'instrument existe, il n'est plus temps de s'interroger. Il nous appartient de l'utiliser, de démontrer son efficacité, d'assurer son succès et partant, de faire savoir notre savoir-faire en la matière. Bref, comme on dit au rugby, de transformer l'essai.

Nous disposons des atouts pour cela, comme l'a reconnu l'Autorité de la Concurrence dans sa décision du 27 mai 2010. Je vous la cite : « *le principe d'indépendance, la prise en compte spécifique des conflits d'intérêts et l'obligation d'assurer le plein effet de l'acte selon l'ensemble des prévisions des parties qui s'impose à l'avocat, de même que la qualité d'auxiliaire de justice qui lui confère une expérience contentieuse, constituent des garanties d'intégrité et d'expérience de nature à répondre de façon adaptée à l'objectif de renforcement de la sécurité juridique* ». Alors, dans la mesure où le mouvement vient en marchant, à nous d'aller plus loin et de cheminer vers la date certaine sur la route qui doit conduire à la formule exécutoire.

Passons maintenant aux non-dits, c'est-à-dire aux sujets qui fâchent et qu'on cache. La liste est malheureusement longue et je ne vous en infligerai pas la litanie, juste quelques illustrations. Le budget de la justice... La France est parmi les lanternes rouges de l'Europe pour la part de son budget consacré à la justice. 37<sup>ème</sup> sur 43 états composant le Conseil de l'Europe... Un budget de 7 milliards d'euros, soit moins de 2 % du budget total de l'état, dont plus de la moitié est destiné à l'administration

pénitentiaire. A titre de comparaison, le budget de la Défense Nationale est de 37 milliards d'euros.

Cette misère de la justice se traduit par un mal-être et un ras le bol général des professions judiciaires dont il convient de rappeler les conditions de plus en plus dégradées d'exercice et le peu d'estime, pour ne pas dire le mépris, avec lequel elles sont traitées. Il en a fallu beaucoup pour jeter l'ensemble de ces professions, qui n'ont vraiment rien de révolutionnaires ou d'anarchistes et n'ont de rouge ou de noir que la couleur de leur robe, dans la rue au printemps de cette année : magistrats, avocats, greffiers, fonctionnaires, unis et solidaires en un mouvement inédit. La seule profession d'avocat, compte-tenu d'un chiffre d'affaires d'environ 11 milliards d'euros, a généré en 2007, ce sont les derniers chiffres connus, au seul titre de la TVA, plus de 2 milliards de recettes pour le budget de l'État, hors impôt sur le revenu. Elle finance donc par son activité près du tiers du budget de la prison de la Justice, prison comprise, et nous y reviendrons, 5 fois le budget de l'aide juridictionnelle, en ce compris la garde à vue. Elle n'a donc pas de leçon à recevoir. Et il est intolérable, dans ces conditions, que le Garde des Sceaux ait pu se permettre récemment à Strasbourg de traiter les Barreaux d'ordre mendiant. Mais nous saurons utilement lui rappeler, le moment venu, que si nous portons la robe, nous ne sommes pas pour autant des confréries contemplatives et que nous n'avons pas fait vœu de silence.

La réforme de la garde à vue... C'est l'honneur de notre barreau d'avoir œuvré pour que notre pays, patrie des droits de l'homme, se hisse enfin aux standards des pays européens. C'est l'honneur de notre barreau d'avoir fait en sorte, en quelques heures, dès le 14 avril 2011, que les droits reconnus aux gardés à vue, le jour même par la Cour de cassation, soient mis en œuvre de façon effective, malgré toutes les difficultés matérielles que cela représentait.

C'est l'honneur de notre Barreau d'avoir accepté de travailler sans rétribution aucune durant 4 mois, ce qu'aucune autre profession n'aurait accepté. Mais c'est une honte pour nos gouvernants

d'avoir attendu d'être contraints, à cette réforme par les condamnations répétées des plus hautes juridictions nationales et européennes. C'est une honte pour nos gouvernants de continuer encore aujourd'hui à faire de l'obstruction en refusant d'assurer aux avocats l'accès aux dossiers de gardés à vue dont il convient de rappeler qu'ils sont, à ce stade de la procédure, présumés innocents. C'est une honte pour nos gouvernants d'avoir mis 4 mois pour proposer une indemnisation de misère de 450 € pour 48 h, soit environ 9€ de l'heure, nous parlons de chiffre d'affaires, desquels il convient de déduire la TVA à 19,6%, nous ne sommes pas dans la restauration ni les travaux à domicile... les cotisations sociales et les charges, soit une rétribution finale d'environ 3 € de l'heure avant impôt sur le revenu !

Et pour couronner le tout, le financement de cette réforme par la réintroduction des frais de justice, supprimés il y a un quart de siècle, loi du 30 décembre 1977. Est ainsi mit fin au principe de la gratuité de la justice. Les justiciables sont désormais mis à contribution pour financer des droits constitutionnellement reconnus et voient leur droit d'ester en justice conditionné, à peine d'irrecevabilité constatée d'office, au paiement d'une taxe d'accès au juge. Un traitement de chien sans niche fiscale...

Le contrôle des hospitalisations d'office... Même scénario que le précédent. Des pouvoirs publics acculés par les condamnations du Conseil Constitutionnel à réformer précipitamment le régime des droits des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques par une loi du 6 juillet 2011, un décret du 18 juillet 2011, une circulaire publiée au Journal officiel le 29 juillet 2011, pour une entrée en vigueur le... 1<sup>er</sup> août 2011 ! Un avocat taillable et corvéable à merci qui doit prendre connaissance du dossier, rencontrer son client à l'hôpital, tenter de le comprendre, assurer l'audience, le tout pour une aumône de quatre unités de valeur, soit 91,36 €, frais de déplacement inclus. Record battu ! Sûrement l'effet d'entonnoir, « *Mercier, c'est fou* » !

L'aide juridictionnelle... Les difficultés dénoncées en matière de garde à vue ou de contrôle des

hospitalisations d'office ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Elles s'inscrivent dans le cadre plus général d'indispensable et urgente réforme de l'aide juridictionnelle que la Chancellerie s'était engagée à mettre en œuvre par le dépôt, avant le 15 septembre 2001, d'un projet de loi posant le principe de la rémunération des avocats. Plus de dix années se sont écoulées : ni projet de loi ni rémunération à ce jour.

L'Unité de valeur n'a pas été revalorisée depuis 2006, n'a progressé en moyenne que de 2 % par an au cours des 20 dernières années, soit moins que l'inflation, ce qui se traduit en réalité par une diminution du montant des indemnités versées.

La situation ne cesse de se dégrader de façon continue et inexorable. Aujourd'hui, il faut savoir que la France consacre 5 € par habitant et par an à l'aide juridictionnelle, soit 10 fois moins que l'Angleterre.

Mesdames, Messieurs les parlementaires et responsables de notre représentation nationale. La réforme de l'aide juridictionnelle, c'est la priorité des priorités. Il n'est plus possible d'assister sans réagir à cette constante dégradation de la situation qui aboutit à un appauvrissement progressif de ceux qui défendent le droit au droit des plus démunis, et conduit à l'instauration pernicieuse d'une justice à deux vitesses. Une justice à moindre coût et donc à un moindre droit. Une justice qui oublie que le droit, c'est la force du faible. Il est du pouvoir régalien de l'état d'assurer la justice et, ce faisant, de son devoir d'assurer un égal accès aux droits pour tous les citoyens. Mais attention, ce n'est pas parce que régalien est l'anagramme de galérien, que la collectivité publique doit se croire autorisée à se décharger de cette obligation sur une seule profession, celle d'avocat, au motif, au demeurant exact, que partout est le droit est l'avocat. Cette situation est doublement anormale. En effet, non seulement notre profession supporte seule la charge de l'aide juridictionnelle, alors que les autres intervenants du secteur juridique, notaires, juristes, divers, assureurs pour ne citer qu'eux, en sont exemptés. Mais en plus elle la finance intégralement puisqu'ainsi que je vous l'indiquais, elle collecte pour le compte de l'état 2 milliards

d'euros rien qu'au titre de la TVA, alors que je vous rappelle que le budget de l'aide juridictionnelle est de 300 millions d'euros, en baisse de l'ordre de 10 % cette année et de celui de la garde à vue de 80 millions.

Nos gouvernants ne semblent pas avoir conscience qu'ils sont assis sur une poudrière et que le fait que la mèche soit à combustion lente n'empêche pas qu'elle ait une longueur nécessairement limitée. Et c'est dans ce contexte difficile qu'a été relancé un débat dont je crains qu'il n'ait d'autre effet que de diviser un peu plus la profession, à un moment où elle devrait être plus unie que jamais : celui de l'avocat en entreprise, sorte de monstre du Loch Ness à tête d'avocat et corps de juriste d'entreprise qui remonte des grandes profondeurs pour refaire surface périodiquement.

Après les rapports du Granrut en 1996 ou Varro en 98, Nallet en 1999, Guillaume en 2006 et Darrois en 2009. C'est désormais le rapport Prada sur la compétitivité juridique de la France qui nous en propose une nouvelle approche, avec une version Canada Dry, qui aurait le nom d'avocat, les apparences de l'avocat, mais pas la plénitude de ses prérogatives, ni sa déontologie. On peut déjà s'interroger sur l'urgence à aborder cette question. Mais que nous est-il proposé ? Tout simplement de revenir sur le principe déontologique d'égalité entre avocats, en créant deux catégories : d'un côté les avocats à rabat, 100 % avocat qui plaideraient, conseilleraient et seraient soumis à une déontologie stricte, notamment en termes de secret professionnel, de l'autre, les avocats au rabais, 50 % avocats qui conseilleraient mais de plaideraient pas - curieux paradoxe d'un avocat qui exercerait en entreprise mais pas en juridiction - et serait soumis à une déontologie allégée et notamment un secret professionnel à géométrie variable, dénommé privilège de confidentialité. Ce n'est pas acceptable, il n'y a pas de place pour ce genre de créature hybride. On est avocat, on ne l'est pas, et certains ne sont pas plus égaux que les autres. En décider autrement, c'est porter d'une atteinte irrémédiable à l'unité de la profession qui doit demeurer une et indivisible. Le choix est donc binaire. Soit l'avocat est autorisé à exercer en

entreprise et ce doit être dans la plénitude de ses droits obligations, soit il ne l'est pas. Ne vous avait-on pas prévenu que le diable s'habillait en Prada ?

Chers consœurs, confrères, chers amis ! Ne pensez surtout pas que mes propos soient teintés de pessimisme. À l'école du Barreau, lors de chaque prestation de serment, à l'occasion des petits déjeuners d'accueil, des diverses manifestations organisées par l'Ordre, je rencontre de jeunes confrères qui rejoignent toujours plus nombreux notre belle profession, emplis d'un extraordinaire enthousiasme. Ils sont notre avenir et ils y croient.

Chaque jour je côtoie des consœurs et confrères d'un incroyable dévouement qui donnent sans compter de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour aider leurs semblables à avancer dans un monde de droit difficile et complexe pour leur permettre de ne pas rester sur le bord de la route. Faisons-leur cette belle pensée de Saint-Exupéry : « *La grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir les hommes* ». Nous en avons notamment la démonstration de jour comme de

nuit, les samedis, dimanches et jours fériés, avec les gardes à vue qui sont assurées sur la seule base du volontariat. Nous en avons aussi la preuve avec l'assistance quotidienne aux hospitalisés d'office ou aux étrangers devant la Cour Nationale du droit d'asile, instance qui mérite à peine le nom de juridiction.

Vous mes chers consœurs et confrères qui vous battez chaque jour pour vos semblables, contre l'adversité, vous êtes notre richesse. Je ne sais si vous êtes angéliques, mais je sais que vous avez la foi. Alors non, je ne suis ni pessimiste ni découragée, car je n'en ai pas le droit, et vous savoir avec moi ne fait que renforcer ma conviction et ma détermination.

Merci à vous tous pour votre confiance et cette complicité de tous les instants. C'est pour moi un encouragement permanent et j'en aurai encore besoin pour l'année à venir. Je sais pouvoir compter sur vous comme vous pouvez compter sur moi. Oui, décidément, Voltaire avait définitivement raison : « *Avocat, c'est le plus bel état du monde* ».



# RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE ALEXANDRE BORDENAVE

Monsieur Courroye, Avocat général près de la Cour d'Appel de Versailles, exerçant les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

## Interruption par Maître Guinet :

Madame le Président !

## Maître Bordenave :

Officier dans l'Ordre National du Mérite...

## Maitre Guinet :

Madame le Président, votre Cour n'est pas compétente pour juger mon client. Regardez-le, regardez bien mon client... N'y a -t-il pas quelque chose qui vous interpelle, vous interroge, qui attise votre curiosité dans la personnalité de mon client ? Non, rien, vraiment ? Mais regardez-le vous dis-je, ce regard doux, ce petit air espiègle, la façon de se tenir bien droit sur sa chaise, la stature frêle, la voix fluette, la façon aussi de s'accrocher à son écharpe rouge. Toujours rien ? Mais c'est pourtant évident, ça saute aux yeux : mon client est un enfant. Partant de là, son cas échappe à votre juridiction et relève de la cour d'assises des mineurs. Dès lors, cette audience doit se tenir à huis clos. Allez hop, tout le monde dehors ! La pièce est terminée. Tout le monde dehors ! Oui, même les avocats !

## Maitre Bordenave :

Assez ! Qu'est-ce qu'il veut là, la petite tête ?

## Christophe Barbier :

Je veux être jugé !

Maitre Bordenave : Eh bien, puisqu'il vous demande à être jugé, on le juge, on a assez perdu de temps. Jugeons-le !

## Bâtonnière Scheffler :

Bon, la Cour joint l'incident au fond.

## Maitre Bordenave :

Vraiment maître, le parquet n'a rien à cirer... de vos élucubrations procédurières. Monsieur Courroye, Avocat Général près de la Cour d'Appel de Versailles, exerçant les fonctions de procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, officier dans l'Ordre national du Mérite, chef bien aimé...

Investi d'une mission de la plus haute importance, je me présente ce soir devant vous pour rendre témoignage à la vérité. Et à titre liminaire, je précise que cette vérité ne ménagera rien aux facilités auxquelles nous invite basement notre République irréprochable, tiède, politiquement correct. Première mesure de salubrité : inlassablement, je dirai Madame le Président et non pas la présidente, bâtonnière aussi... ridicule. Ce principe acquis, je reprends...

Messieurs de la Cour, messieurs les jurés, madame le Président, cette vérité à laquelle j'entends rendre témoignage, je puis la ramasser dans ce vieil adage populaire, *stola non fachite nona quem*, ou pour ceux qui seraient moins à l'aise avec le latin éternel qu'avec les riches rime du très droit « Grand corps malade », l'écharpe ne fait pas le moine !

Et cette écharpe dont je souhaite qu'elle ne vous inspire que de la méfiance, mère d'une saine sûreté est devant vous, devant moi, comme



un sautoir de laine précieuse sur les épaules de notre accusé Christophe Barbier, lequel comparait devant cette Cour pour un nombre tout à fait remarquable d'infractions graves : usurpation de qualité aboutissant à un abandon de famille, prise en otage des médias, contrefaçon d'idées et escroquerie sous l'usage de stupéfiants. Ce n'est pas tout, j'y reviendrai.

Pour ceux qui n'auraient pas la fine et exquise connaissance des médias qu'un patron vénéré, monsieur Philippe Courroye, Avocat Général près la Cour d'Appel de Versailles, exerçant les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Nanterre... je précise que Monsieur Christophe Barbier ici présent, s'est fait connaître comme patron d'un hebdomadaire français, L'Express, fondé au début des années 50 par Françoise Giroud, dite « La Dame de pique » et Jean-Jacques Servan-Schreiber, l'homme qui avait une case en trop.

Christophe Barbier est né à Sallanches, un bourg pittoresque de la Haute-Savoie, le 25 janvier 1967. Comme c'est mignon... Après sa crise d'adolescence durant laquelle il adorait découcher du domicile de ses parents pour aller dormir chez *une dame de Haute-Savoie...*, il se fit normalien. Terme qui ne désigne pas ce que le lecteur lambda de L'Express appelle un mongolien, mais un élève de École Normale Supérieure. Et M<sup>o</sup>ssieur Christophe barbier, lui, était rue d'Ulm, pas chez ces pouilleux de Cachan, j'en sais quelque chose.

Ah Barbier ! Ulm ! Les couchers de soleil rasants sur la montagne Sainte-Genève, la pépinière de notre élite intellectuelle, le goût exalté pour le débat. Et puis catastrophe ! Sur un coup de tête, vous décidez d'enrichir votre formation par un crochet à Sup de Co Paris. Alors là, j'ai deux explications possibles : soit vous vouliez y perfectionner vos atouts au tarot, puisque les élèves de cette école y consacrent au moins 50 % de leur temps, c'est bien connu, soit vous perceviez



un bon moyen d'apprendre à monnayer vos idées. Cet entêtement Barbier, il est très étrange. Vouloir gagner de l'argent vous tint tellement à cœur que le manche du stylo vous chatouillant, vous êtes devenu journaliste. Parent pas si pauvre que ça de l'écrivain, puisqu'il a l'avantage du salariat. Vous vous êtes d'emblée spécialisé dans les questions de politique, preuve évidente Barbier, de votre souhait d'établir une proximité certaine avec les milieux d'influence, de pouvoir, d'argent.

Première expérience chez Europe 1, certainement pour découvrir comment on fait pour meubler un reportage d'une minute et 36 secondes avec quatre minutes de pub... suivi d'une première aventure dans la presse écrite au Point, un magazine que vous trahissez très vite pour son jumeau dizygoté, l'Express, dont vous présidez au destin depuis désormais plus de 5 ans après en avoir chassé Jean Bart, le despote néoconservateur.

Messieurs de la Cour, Messieurs les jurés, Madame le Président, je perçois une once de perplexité dans vos regards. Vous vous dites : ce barbu avec son rasoir, c'est la perfection au masculin... Vous vous interrogez : est-ce lui que nous aurons à juger, ce garçon son visage doux, à l'œil à l'esprit vif et la ligne sportive, aux cheveux clairs ? Nous sollicite-t-on vraiment pour trancher le cas d'un journaliste au service de belges, propriétaires de son canard ? À un journaliste politique, vaguement mondain, qui a réussi à se lier d'amitié avec la Castafiore, pâle copie de l'autre, mais dopée à la méthode Duncan et formée au chant lyrique par le ténor Etienne Daho...

Piqué au vif, vous vous ressaisissez et vous réalisez tout de même - nous, on ne va pas au tribunal de Nanterre - l'une des plus épiques joutes judiciaires de notre époque, s'abaisser à juger un ersatz de Tintin ?...

Sans hésitation, avec force, je vous exhorte, ne vous laissez pas bercer d'illusions par cet accusé ! Ce n'est pas le procès de Tintin que je réclame de vous ce soir, à la rigueur celui de son double maléfique. Remarquez, si on avait fait le procès de Tintin, on aurait eu des précédents. Il y a un germanopratin de Xème zone qui a cru bon devoir incriminer les Schtroumpfs pour apologie du régime nazi.

Et moi-même, j'avoue que fort de cette inspiration, je compte prochainement m'illustrer en la matière en demandant l'ouverture d'une information judiciaire contre Tigrou pour principe, pour trafic d'ecstasy. Ah ce tigre-là, il est bien trop monté sur ressorts pour ne tourner qu'à la viande rouge.

Mon cher Barbier ! Sachez que ce soir, vous ne jouerez d'aucune clémence. Car moi, Barbier, j'ai vu clair dans votre manège et je peux conclure que vous êtes un pourri Barbier !

Messieurs de la cour, Messieurs les jurés, madame le Président, à l'aurore de ce procès, j'accuse ! Elle est facile... mais à l'ONM, depuis Outreau, on nous dit « essayez d'avoir l'air humaniste », alors j'accuse... au-delà des infractions qui lui sont reprochées à très juste titre, j'accuse l'ignoble, l'abject, le vil Christophe Barbier d'avoir fomenté un plan diabolique, sordide et funeste.

J'affirme qu'il n'a jamais existé contre notre exquise société chérie de conjuration plus atroce dans son objet, plus vaste, plus immense que celle ourdie par ce prévenu. Barbier, vous aimez le théâtre, tentez le cinéma, vous pourriez faire un très bon méchant dans le prochain de James Bond. Mais moi, Barbier, sous l'œil bienveillant de mon grand timonier, monsieur Philippe Courroye, je vais mettre fin à vos manœuvres scélérates Barbier, vous ôter toute capacité de nuire, je vais vous annihiler en démontant et en mettant à mal chacun des éléments de votre plan pervers, l'un après l'autre. Froidement, méthodiquement, comme on dissèque un rat.

Messieurs, Madame le Président, j'ai le regret de vous dire que la première étape du stratagème vicieux du prévenu est déjà accomplie, déjà consommée. Cette première étape de cet incroyable plan consistait pour Barbier à devenir un champion toute catégorie de la multi-récidive en commettant les infractions que j'évoquais précédemment. À titre personnel, je dois avouer que je m'en serais bien tenu à la seule qualification de multi-récidive, à tous les coups on gagne comme ça, mais la défense m'a indiqué qu'il fallait être plus disert alors, une fois n'est pas coutume, j'ai ouvert

mon code pénal. Il ne faut pas vous inquiéter pour moi, Barbier. La pilosité de la main, ma leste de parquetier n'a pas été chatouillée lorsque j'ai dû partir à la recherche des preuves des infractions qui vous sont reprochées. Car dans le dossier Barbier, comme les feuilles mortes qui jonchent le trottoir l'automne venu et qu'évoquait si bien celui que les plus jeunes générations connaissent pour être le grand-père adoptif de Benjamin Castaldi, les preuves se ramassent à la pelle Barbier ! Alors merci Christophe Barbier. Merci de m'avoir à ce point mâché le travail.

Prenons l'exemple de l'usurpation de qualité qui, je le rappelle, constitue la première infraction de ce dossier. Je m'appuierai, si vous le voulez bien, sur un numéro de L'Express, en particulier : le 3146, semaine du 15 au 25 octobre. (*brandissant le magazine*) Vous reconnaissez ce numéro Barbier ? Amateur ! Dans l'ours de ce numéro 3146, il est écrit : directeur de la rédaction Christophe BARBIER. Ça, c'est vous Barbier, vous vous reconnaissez ? Directeur de la rédaction, directeur de la rédaction... le titre est tellement farfelu qu'il est manifestement fictif ! Mais en admettant qu'il puisse signifier que vous êtes le patron de cette bande de journalistes, j'ai un problème : le numéro que j'ai dans la main compte précisément 164 pages, je les ai comptées moi-même... Et sur ces 164 pages, Barbier, une seule et une seule, vous me voyez venir Barbier... Une seule est signée, je vous le donne en 1 000, Christophe Barbier ! Une sur 164 ! Et encore, il y a une photo sur cette page-là ! Super la cravate ! On sent que la boutique de madame est derrière ça... Je crois que vous avez la même en bleu ce soir.

Une seule page ! C'est 70 fois moins, j'ai compté... que la contribution des publicitaires au numéro dont il est question ! C'est 1,06 %, j'ai compté, du contenu éditorial du magazine et j'ajoute, je précise à toutes fins utiles, que j'ai pris le parti, faut oser... comptabiliser l'édito de Jacques Attali dans le contenu éditorial. Affligeant ! Barbier, à L'Express, moi j'avais compris que vous étiez censé être le patron. Imagine-t-on Barbier, un authentique capitaine d'industrie ne contribuer que si peu à la production de sa boîte ? Imagine-t-on un associé d'un grand cabinet local d'avocats d'affaires, pour

préservé son anonymat je l'appellerai sous ses initiales : CMS BFL, qui ne contribuerait qu'à 1,06 % du chiffre d'affaires de son cabinet... Ridicule ! Inenvisageable ! Eh bien ça Barbier, ça ne peut signifier qu'une chose : vous usurpez la qualité de Directeur de la Rédaction, pour autant que cela veuille dire quelque chose, de L'Express.

Vous allez me répondre : euh...la ligne éditoriale, bah c'est moi la ligne éditoriale ! Et moi, je vous réponds : la ligne éditoriale, c'est où Barbier ? parce que je la cherche encore, et je ne suis pas le seul. En usurpant la qualité de directeur de la rédaction, Barbier, vous avez abandonné votre grande famille car L'Express est une grande famille bien sûr. Je ne parle pas de ces vieux radicaux qui vivent dans le souvenir ému du rôle que L'Express a pu jouer dans l'arrivée au pouvoir de Mendès France, je pense plutôt à ces magazines cousins de L'Express, propriétés aussi des capitalistes flamands dont nous parlions tout à l'heure. Alors *L'Expansion* que lit Papa peut vivre à côté de *Cuisine et Bains* que lit Maman et papa aussi, mais en cachette... *Studio Ciné Live* que lisent les enfants. La voilà, la grande famille de L'Express Barbier, vous les avez laissés tomber... Et quand je constate avec désespoir que vous avez accueilli dans cette noble lignée le magazine Point de vue, au contenu de haut vol pour ceux qui le connaissent... fer de lance de ces suppôts Orléanistes, je sais que vous avez trahi votre clan. Héritier indigne ! Malus, pater familias... Oui, madame le Président, ça aussi c'est du latin mais il y a des oreilles chastes dans la salle, alors je ne traduis pas.

Abandon de famille faisant suite à une usurpation d'identité : Ah, c'est du propre Barbier ! Décidément, vous ne vouliez reculer devant rien pour servir vos sombres desseins. Vous avez tellement abandonné l'Express Barbier qu'on vous trouve partout ailleurs. D'ailleurs, vous êtes même prêt à sacrifier votre soirée pour venir pérorer devant cette assemblée. Pitoyable ! Car en effet, Messieurs, Madame le Président, Barbier se répand en tous lieux et ce faisant, prend en otage les médias.

Deuxième infraction. Jugez par vous-même : 219 vidéos référencées sur YouTube ; 106 pages sur son blog, soit environ 370 billets ; 806 vidéos sur Dailymotion ; 1323 entrées sur son compte Twitter,

chiffres relevés avant le début de cette audience. Hop ! on me fait savoir qu'il y en a une nouvelle qui vient d'être postée. « Trop galère d'aller du 6<sup>ème</sup> au Théâtre des Amandiers. Heureusement, l'avocate est bonne. Je crois qu'elle est nue sous sa robe. LOL. » Qu'on lui confisque son BlackBerry tout de suite ! Merci.

Barbier a ainsi littéralement encerclé la toile mondiale. Ce qui est peu dire. Mais il y a pire car le joli Barbier s'affiche aussi matin, midi et soir à la télévision, où non content d'avoir des chroniques qui lui sont réservées, il se fait un malin plaisir à vampiriser les émissions des autres. Nous avons ici Barbier, la déposition d'un certain Yves Calvi, corse sans doute, traumatisé par vos agissements. Avez-vous conscience Barbier, que d'après les informations que je me suis procurées auprès du très sérieux institut de statistiques internationales Wikipédia, que vous seul vous représentez 4 % des invités sur le plateau du dit Calvi. Mais Barbier, en fait de Tintin, vous êtes le bout de sparadrap du capitaine Haddock. C'est bien simple, hormis dans TV4000, la télé Wesh Wesh des jeunes de La Courneuve, rien ne manque à votre tableau de chasse. Et vous revenez même de temps en temps à vos premières amours radiophoniques, ce qui me permet d'affirmer que vous êtes un cumulard Barbier parce que prise en otage de radio, télévision, Internet, presse écrite,... Cumulard !

Bravo ! Bravo ! Un instant durant, votre omniprésence m'a même amené à considérer que vous vous étiez rendu coupable d'une tentative de clonage de vous-même. Je croyais devenir fou. Quand mon médecin a vu à quel point j'étais tendu, il m'a donné des médicaments, des barbierturiques... Et après ça Barbier, mais comment osez-vous continuer à dire que le pluralisme de la presse et des opinions fait partie des valeurs que vous entendez défendre et incarner ? Tout cela est très grave, messieurs, madame le Président, mais les exactions de Christophe Barbier à l'appui de son plan crasse ne s'arrêtent pas là. Car que penser de ce que l'on trouve dans votre œuvre Barbier ? Que c'est une vaste entreprise de contrefaçon grossière, troisième infraction.

C'est bien simple, vous avez 6 livres à votre actif

Barbier. Il écrit aussi... Deux de ses livres portent des titres contrefaits. Une pièce de théâtre « La guerre de l'Élysée n'aura pas lieu ». Original ! Inédit ! Jamais fait !... Et un ouvrage politique qui s'appelle « Les derniers jours de Mitterand ». Alors franchement Barbier, faire une allusion volcanique pour parler de tonton, c'est petit. Conclusion : comme son camarade PPDA, déjà condamné par cette Cour, le Barbier écrivain est un Shadok. Il pompe, il pompe, il pompe. Comme si moi, Barbier, je construisais mon réquisitoire en détournant des titres célèbres. Non, Barbier, moi, l'inspiration, je la trouve à l'ombre des jeunes avocates en fleur pour pouvoir clamer ce soir « à l'ouest francilien, du nouveau ». Prenez-en de la graine !

Le Barbier écrivain pompe mais que dire alors du Barbier journaliste ? Eh bien, il pompe aussi. Et il le fait avec pour livre de chevet « le Dictionnaire des idées reçues ». C'est bien simple, on a vu pire que dans les discours de rentrée des bâtonniers des Hauts-de-Seine... Le parquet assume... Morceaux choisis Barbier... On va se faire plaisir.

Edito de février 2010, vous dénoncez la perversité des agences de notation en écrivant que ce sont : « d'arrogantes officines qui distribuent ou retirent des triples A aux entreprises et aux nations comme s'il s'agissait d'andouillettes ». Applaudissements pour Christophe Barbier ! L'analyse économique me laisse sans voix. Mais surtout, surtout, attendez... La chute est incroyablement « gaguesque ». Notation triple A contre andouillette quintuple A, c'est génial ! Il y avait que vous, Jean-Luc Mélenchon et Patrick Sébastien pour y penser Barbier ! Quel blagueur ce Barbier ! J'adore !

Mars 2010, vous suggérez que pour mettre fin aux violences du Parc des Princes, il ne suffit pas de dissoudre telle ou telle association de supporters, il faut dissoudre le Paris-Saint-Germain. Mais pourquoi personne n'y avait pensé avant ? Nettoyage par le vide, bon sang mais c'est génial ! Grosse prise de risque en plus Barbier. Là, c'est du journalisme engagé ! Surtout ce soir, parce que vous savez, on peut être avocat ET supporter du PSG. Et pour finir, « la mer peut nous nourrir





pendant des milliards d'années mais attention, faut aimer le poisson ». Alors excusez-moi, ça en fait je l'ai entendu au petit café jaune, place du Marché à Neuilly...Enfin, admettez, la ressemblance de style est frappante. J'ai une excuse. Chez Barbier la contrefaçon du romantique Flaubert est donc manifeste et de la contrefaçon à l'escroquerie, la frontière est bien mince.

Quatrième infraction dans votre cas Barbier, au bénéfice de votre terrible subterfuge, cette frontière est largement franchie quand on se penche sur ce qui devrait être votre substantifique moelle : votre carte de presse, votre sacerdoce de journaliste. Barbier, je ne serai pas celui qui vous fera l'affront de comparer votre journal à un tabloïd. Avec cet adversaire-là vous avez décidé de vous engager dans *une guerre des boutons*, bien inutile d'ailleurs, puisque votre opposant porte son pantalon sur les chevilles à longueur de temps. Ce n'est pas grave, mais tout de même Barbier, quand j'ai découvert la une du numéro précité avec ce titre « Hollande intime » et cette semaine c'est « Marine Le Pen, secret de famille »... Quand j'ai découvert la une de ce numéro « Hollande intime », je suis resté perplexe. Tout d'abord, je me suis demandé : est-ce qu'on va m'entretenir des meilleurs endroits pour parties fines du port d'Amsterdam ? Des adresses, des Carlton locaux si vous voulez parler d'actualité... Et lorsque j'ai réalisé qu'en fait de Hollande il s'agissait de François, j'ai constaté que vous aviez rejoint les rangs consensuels, tristement, de ceux qui s'évertuent désormais à expliquer à la ménagère de moins de 50 ans que la prétendue onction de la primaire socialiste avait réussi à transformer un vieux bourrin en pur-sang arabe. Escroquerie Barbier, escroquerie, vous le savez ! En fait, vous n'êtes pas vraiment un journaliste Barbier. Pas un journaliste politique en tout cas. Vous êtes un petit rapporteur, un télégraphiste qui travaille avec ses copains politiciens. Et le pire, c'est que vous aimez ça. Je le sais, je le lis dans vos yeux. A quand une condamnation pour violation de la vie privée des Grimaldi ? ça vous n'avez pas fait ! À défaut d'avoir un petit ruban rouge sur votre boutonnière, bientôt je sais... A défaut d'avoir un petit ruban rouge sur votre boutonnière, vous y gagneriez,

je vous le garantis, un grand ruban blanc sur votre journal, avec ces mots marqués pour l'éternité « sur condamnation ».

Escroquerie Barbier, escroquerie ! On ne me fera pas taire... Quand je constate cette escroquerie, je me dis Barbier, votre credo, ça doit être : en quelque endroit que j'aïlle, il me faut fendre la presse. Vous avez bien entendu : fendre la presse. Barbier a compris, lui... Et cette escroquerie vous la commettez avec une circonstance aggravante tant il m'apparaît clair que vos agissements sont assortis de consommation de produits stupéfiants.

J'ai constaté leur effet sans équivoque au moins à deux reprises. Quand vous expliquez le plus sérieusement du monde « *Oh mon écharpe rouge, c'est comme un bouclier, tu vois. J'ai lu ça dans un roman de Marguerite Yourcenar. Il y a un peintre chinois, à un moment, il s'échappe parce que son empereur, qui est chinois aussi, lui tu vois et il veut le tuer. Et alors il s'échappe et il se réfugie dans un tableau qu'il a fait, parce qu'il est peintre. Et dans le tableau, il retrouve son assistant qui lui avait été tué avant par l'empereur chinois et et.. l'assistant là, il a une écharpe rouge* »... Délire !... Eh Barbier, votre fournisseur, c'est Carla ou c'est Tigrou ?

Dans la même veine : édito du 21 mars 2010. Je l'aime bien celui-là. « *Si les monuments aux morts des 36 782 communes françaises avaient servi de liste électorale le 29 mai 2005, ceux qui y sont inscrits auraient sans nul doute adopté la Constitution européenne* ». Vous leur avez demandé Barbier ? Alors non, ce n'est pas ça. L'Express avait commandé un sondage, sans doute. Barbier, je sais que vous aimez copier, je l'ai dit mais cette méthode-là, Jean Tiberi l'a déjà essayé, ça ne marche pas...

Je résume pour vous Messieurs la Cour, messieurs les jurés, surtout Madame le Président : usurpation de qualité de Directeur de rédaction de L'Express, abandon de famille de L'Express, prise en otage des médias, sauf L'Express, contrefaçon d'idées et escroquerie sous l'emprise de substances stupéifiantes. Que de belles infractions !

Et nous pourrions nous arrêter là en envoyant Barbier au trou, ad patres. Oui, madame la président, c'est bien joué, c'est aussi du latin. Mais ça nous ne le ferons pas car comme je l'expliquais, ces infractions ne sont que la première étape des manœuvres sournoises et belliqueuses du prévenu et son plan a une seconde étape. Et cette seconde étape, Mesdames et Messieurs de la Cour, messieurs les jurés, Madame le Président, Monsieur Philippe Courroye, patron incomparable, et surtout toi public adoré, cette seconde étape, nous la vivons ce soir même, tous ensemble. À ce moment précis, Barbier nous a attiré dans ses filets. Mais oui Barbier, cette soirée, vous l'attendiez impatientement, goulument. Vous en aviez envie. Et pourquoi ? Parce que la seconde étape de votre plan Barbier, c'était d'être condamné par cette Cour pour toutes ces infractions que vous n'avez commises qu'avec ce mobile en tête : être condamné ! Oui, Barbier voulait être ici et maintenant pour subir notre punition. Bien joué Barbier ! Vous n'aviez oublié qu'une seule chose : c'est une des ouailles de l'incroyable, du tout puissant, de l'invincible Monsieur Philippe Courroye qui allait soutenir l'accusation ce soir. Oh ça, vous auriez pu le savoir, il suffisait de lire l'invitation. Mais vous Barbier, quand vous lisez, c'est toujours en diagonale. Je mets ma main à couper qu'il n'y a pas un journal dont vous lisiez tous les articles, un livre dont vous lisiez tous les chapitres, un contrat dont vous lisiez toutes les clauses Barbier... Et donc Barbier voulait être condamné, seconde étape de son plan. Le mobile est étrange. D'ailleurs, il m'inspire un regret. Vous avez un énorme potentiel ! Pourquoi l'avez-vous sous-exploité ? Moi, j'aurais aimé pouvoir vous encourager. J'aurais eu envie de vous dire « muscler votre jeu, lâchez-vous ! Soyez un néo punk comme José Bové, soyez no future, Soyez un Johnny Rotten ! ». Franchement, si vous vouliez être sûr et certain d'être condamné vous pouviez faire bien plus. Barbier, vous n'avez même pas fait du Zemmour ! Mais qu'est-ce qui vous est arrivé ? Moi, je ne sais pas quoi vous dire. Reprenez votre édito sur les Antillais, votre vidéo sur le Quick Halal. Il y a plein de choses à exploiter dans cette ligne-là. « Christophe, rejoins-moi du côté obscur de la force » ! Mais vous ne pouviez pas aller jusque-là Barbier...

Vous souhaitiez être condamné certes, mais vous ne vouliez pas que les gens puissent dire que vous êtes une ordure. Si vous souhaitiez être condamné Barbier, c'est parce que vous êtes un mégalo. Parce que vous vous estimez digne d'un destin tragique. Parce que vous visez le Panthéon Barbier, je le sais. Messieurs, madame le Président, ce type est un frustré. Il se rêvait écrivain et il a fini scribouillard dans un hebdo. Il s'imaginait recevant le prix Goncourt, il n'a eu que le Combourg, véridique, prix remis par la ville bretonne éponyme, célèbre également pour son festival de la Lanterne. Le voilà, son plan. Barbier pensait que nous pourrions lui ouvrir la voie du salut ce soir, la voie du destin auquel il aspire : devenir un martyr du journalisme. Mais cela ne lui suffit pas encore.

Son ambition est en vérité je vous le dis, bien plus grande. Il ne rêve pas uniquement du firmament des journalistes, sa prétention est transcendante. Car Christophe Barbier, avec ses prêchi prêcha incessants, lent processus de mithridisation, ça ce n'est pas du latin madame le président... Avec ses prêchi prêcha incessants, son écharpe portée comme une étoile de prêtre, se rêve prédicateur. Bien sûr, Barbier veut être un prophète. Et parmi tout cela, il veut être le plus grand. Ne me coupe pas Barbier, sinon ça va saigner !

C'est évident. Barbier veut être l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, il veut être Dieu. Voilà son plan diabolique : quitter son armure minable de pseudo directeur de la rédaction et incarner un grand élu de la voûte sacrée. Certains font des rêves, *I have a dream*, vous vous souvenez ? Mais moi, ce plan, je ne l'ai pas découvert dans un rêve Barbier, je l'ai découvert dans une révélation eschatologique lors d'une nuit sans sommeil, lorsque j'entendis derrière moi une puissante voix comme une trompette qui sonnait depuis une nuée entourant un trône d'or serti de jaspes et de sardoines et qui proclamait « Ce que tu vois, dis-le aux nations ». Et puis je vis monter de la terre une bête, elle avait deux cornes, comme un agneau, mais elle parlait comme un dragon et elle portait sur son dos un petit livre ouvert et une écharpe rouge toutes les deux. Et je vis encore

quatre animaux couverts d'yeux par devant et par derrière, se saisir de l'agneau et l'amener devant une grande femme vêtue d'ébène, étincelante d'or, de pierres précieuses et de perles... Et elle était entourée de... six vieillards couronnés... et je vis que d'un étang de feu embrasé de soufre, l'Agneau suscita une autre bête qui se plaça à ses côtés et se mit à parler comme lui. Et lorsque la grande femme et les vieillards couronnés prirent la décision d'immoler l'Agneau, alors l'Agneau fut nimbé d'une gloire de rubis et se changea en un grand dragon rouge feu qui avait sept têtes et dix bouches et qui blasphémait ! Et je vis encore et enfin, l'antique serpent s'élever dans le ciel et précipiter dans l'abîme les nations qui s'étaient mises à le vénérer. Jamais, cela ne se réalisera jamais ! Car entre vous et cet enfer que vous nous concoctez, je me dresse !

Vous pensiez faire de cette soirée votre crucifixion Barbier, votre glorieuse ascension, votre soleil d'Austerlitz... Je vais vous offrir Waterloo sur un plateau ! Et s'en sera fini de vous, Barbier, s'en sera fini de vous.

Messieurs de la Cour, messieurs les jurés. Madame le président, c'est la dernière fois... Parce que Christophe Barbier est coupable des infractions qui lui sont reprochées vous le condamnerez mais vous aurez la sagesse, une fois n'est pas coutume, de ne pas faire de cette condamnation la cause de martyr qu'il espérait. Aussi, je vous invite à choisir pour Christophe Barbier une peine particulièrement humiliante, et en ce sens je requiers de votre Cour qu'elle condamne Christophe Barbier à occuper exclusivement le poste de directeur de la rédaction du courrier du Barreau des Hauts-de-Seine pendant les cinq prochains bâtonnats.

Je vous ai bien vu Barbier... Essayez donc de continuer à jouer au simili prophète, au faux dieu après ça. Retenez une chose Barbier et retenez-la bien. Ici de Dieu nous n'avons pas besoin, car c'est au parquet de Nanterre et à son bon pasteur, M. Philippe Courroye, lumière née de la lumière qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire pour des siècles et des siècles. Amen !



# PLAIDOIRIE DE MAÎTRE STÉPHANIE GUINET

Allez Christophe, donne-moi ça. Si, si, donne-moi ça ! Ah si, ça suffit maintenant, on est devant la Cour d'Assises là, c'est le moment de se conduire en grand garçon. Là... (*Maître Guinet confisque l'écharpe de Christophe Barbier*)

Madame LA Présidente, Messieurs de la Cour, Messieurs les jurés, l'évocation du dossier appelle inévitablement à mon esprit cette citation de La Bruyère : « C'est une grande misère de ne pas avoir assez d'esprit pour parler et pas assez de jugement pour se taire ». Voilà un point commun que partagent Monsieur l'Avocat Général et mon client : ils manquent tous deux de jugement.

Oh rage, oh désespoir ! Oh clientèle ennemie ! Voilà toute l'étendue de ma souffrance d'avocate de la défense lorsque j'ai découvert l'ampleur du dossier...

Ce dossier, des pages et des pages de procès-verbaux qui ne sont ni plus ni moins que la transcription des déclarations spontanées de mon client. Pourquoi a-t-il fallu que la seule fois où le matériel de captation vidéo du commissariat de Gennevilliers fonctionne...pourquoi faut-il que ce soit pour la garde à vue de mon client ? Car celui-ci, de la réforme de la garde à vue et de la réintroduction du droit au silence, il n'en a cure, bien au contraire. Il a sciemment facilité le travail des enquêteurs par ses déclarations. Et pour une fois, je ne peux pas blâmer les policiers et leurs techniques d'intimidation du genre (*prenant un accent de type Marseillais*) « Si tu demandes un avocat ...oui, dans l'imagerie populaire, le policier à l'accent du Sud... Si tu demandes un avocat, c'est sûr, ta garde à vue va être beaucoup plus longue. Le temps qu'il arrive et qu'il prenne connaissance du dossier l'autre baveux... » Je rappelle pour le public non averti de cette Cour que le dossier mis à la disposition de l'avocat contient : le procès-verbal de notification des droits lors

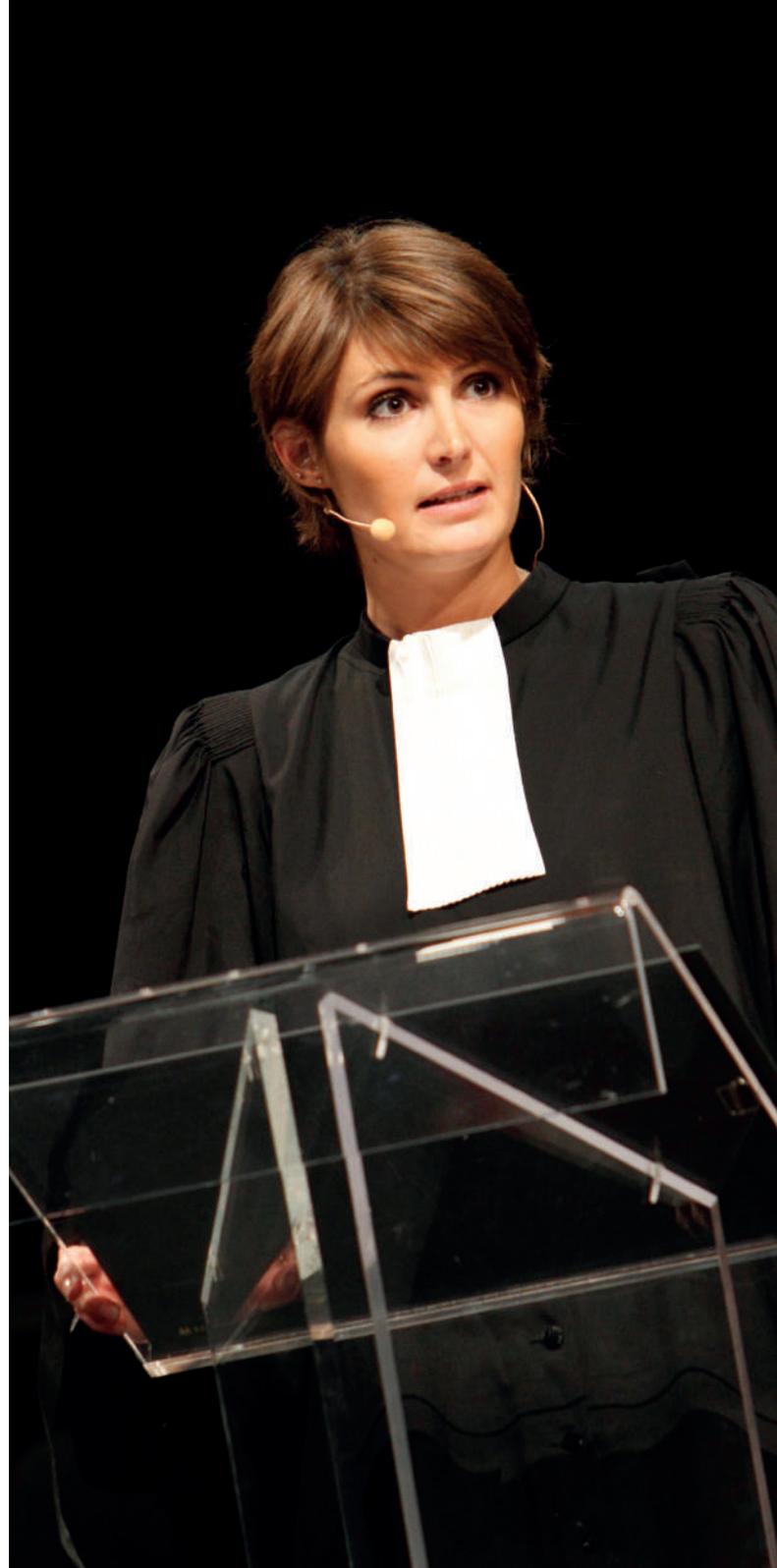
du placement en garde à vue, éventuellement le certificat médical qui énonce invariablement « l'état de santé du gardé à vue est compatible avec une mesure de garde à vue » et c'est tout. Mais c'est sûr que les avocats, ce ne sont que des commerciaux et pas des intellectuels. Ils n'ont pas fait Normale sup, eux ! De la même manière, devant le juge d'instruction, mon client a répondu à toutes les questions, dans le détail et après avoir bien pris le soin d'installer sa propre webcam sur le bureau du magistrat.

Pourtant, lorsque je l'ai rencontré au dépôt, vous savez, ce merveilleux petit réduit dans les caves du Palais de Justice où le local des avocats se distingue à peine des geôles où sont entassés les prévenus et où il règne une âpre odeur de pissotière digne des Fêtes de Bayonne... Eh bien, je lui avais immédiatement conseillé de se taire pour une fois, en vain. Jugez plutôt. Interrogé sur la carte judiciaire, mon client répond, je cite : « Le premier démon, c'est le corporatisme. Les avocats, les magistrats, tous ceux qui en vivent de la justice, évidemment, se sont ligüés pour qu'on ne tape pas dans leur gâteau. Franchement, si avocats et magistrats marchaient main dans la main pour défendre une idée commune de la justice, ça se saurait ! ». Je cite toujours : « Les Français des tropiques veulent travailler à l'Antillaise et consommer à la Métropolitaine » ou encore sur les enseignants chercheurs, je cite toujours : « Pasteur est mort, Lénine aussi. Il faudrait peut-être leur dire ». Ah vraiment, il sait se faire apprécier... Cette capacité à se plomber soi-même, avouez que vous ne rencontrez ça que dans le cabinet d'un juge des enfants ! J'étais perdue ! Mais je vois votre regard, monsieur l'Avocat Général, et j'entends déjà vos mots. C'est le jeu mon pauvre maître, c'est le jeu... Certes, mais admettez qu'en matière d'égalité des armes, particulièrement dans

ce dossier, on a vu mieux. Car mon client, il vous a tout de même bien facilité le travail et vous l'avez reconnu. A cet égard, je suis bien obligé de saluer l'honnêteté intellectuelle du parquet, une fois n'est pas coutume.

Ce dossier était tellement jugé d'avance que vous avez hésité d'ailleurs entre une ordonnance pénale et une comparution immédiate. C'est dire à quel point mon client a été coopératif ! Bon, finalement, les mystères de l'opportunité des poursuites ont voulu que ce dossier fasse l'objet d'une ouverture d'information criminelle. Et pourtant, je me suis laissée dire qu'en ce moment, à Nanterre, dans les dossiers un peu chatouilleux, on est plutôt frileux sur les mises en examen. Pour ainsi dire, vous n'avez rien eu à faire dans ce dossier. Mais moi, j'ai dû le lire, le lire et le relire. Une vraie torture. J'étais désespérée ! Car comment fait-il l'avocat de la défense s'il n'a rien à plaider parce que son client n'a pas su tenir sa langue. Et c'est moi, Monsieur l'Avocat Général, qui ait dû vivre avec cette question lancinante, entêtante, qui hantait mes nuits. Mais justement, au cours d'une de ces nuits d'insomnie, alors que j'entendais les anges Badinter, Lemaire et Dupond-Moretti me conter à l'oreille les moments forts de leurs plaidoiries... Là, tout à coup, devant moi, la solution, l'axe de défense rêvé, mes prières attentives avaient enfin été entendues : j'allais plaider la personnalité.

Car caché entre l'avis à parquet par lequel les policiers vous tenaient informé de la progression fulgurante de leur enquête, merci mon cher... Et la saisine incidente pour dégradation des locaux de garde à vue. Là encore, ce n'était pas très malin de graver l'édito de la semaine sur les murs de la cellule de garde à vue. J'avais devant moi CE document. Une expertise psychiatrique établie par ce médecin au professionnalisme universellement reconnu pour la pertinence de son propos et la sûreté de ses diagnostics, dont la qualité d'expert auprès de la Cour d'Appel ne saurait être contestée, le docteur Mahé. Permettez-moi de vous en donner lecture. «J'ai examiné Monsieur Christophe Barbier en cours de garde à vue, celui-ci étant menotté sur le banc de vérification. J'ai pu pratiquer mon examen dans les conditions de confidentialité et de sécurité



requis. Au cours des 30 secondes nécessaires pour poser un diagnostic pertinent, j'ai compris que Monsieur Christophe Barbier souffre d'un mal très grave. Pire que l'anosognosie de Jacques Chirac, pire que la démence mixte de Liliane Bettencourt, il souffre du syndrome de Peter Pan. En termes clairs, mon client souffre d'infantilisme, ce mal qui conduit l'homme adulte à se comporter comme un enfant.

Je vois votre regard, monsieur l'Avocat Général, vous devenez fébrile tout à coup. Pourtant, lorsque vous avez débuté votre réquisitoire sur le thème « Je vous ai compris » et que vous avez fait référence à Tintin, vous m'avez laissé espérer le pire. Mais comme il est d'usage, vous n'avez fait qu'effleurer la réalité de ce dossier. Alors, vous avez requis « Café du commerce », et bien je vais plaider « Psychologie de comptoir ». C'est ce qu'on appelle le parallélisme des formes, n'est-ce pas ? Eh oui, le docteur Mahé, dans sa grande sagesse, est formel : Christophe Barbier est un enfant. Voilà donc, monsieur l'Avocat Général, l'élément dont vous voulez priver notre Cour. Mais de qui se moque-t-on ? Mais de vous, madame le Président, Mesdames, messieurs ! Après

tout, vous n'êtes pas à une petite escroquerie au jugement près, n'est-ce pas ?

Alors quand je vous entends expliquer à notre Cour que mon client est un dangereux criminel, ce n'est plus le désespoir qui m'envahit, c'est carrément l'envie de rire. Merci, monsieur l'Avocat Général ! Vous avez égayé ma soirée avec votre réquisitoire qui fleure bon la querelle de bac à sable. La nouvelle guerre des boutons, Les sauvageons de Cachan contre les enragés de la rue d'Ulm... Je vois déjà les titres des journaux... « Les spécialistes de la recherche opérationnelle contre les pros de l'aposiopèse » ah vraiment vous ne reculez devant rien Monsieur l'Avocat Général ! Et je constate que vous êtes investi corps et âme dans ce dossier. Si j'ai bien tout compris à vos palabres, vous poursuivez mon client des chefs de : usurpation d'identité, prise d'otage des médias, tentative de clonage, abandon de famille, contrefaçon d'idée et escroquerie, excusez du peu ! Et vous allez encore plus loin, monsieur l'Avocat Général, car vous accusez mon client, par un raisonnement dont les subtilités m'échappent encore, d'être un prophète, un prédicateur venu devant cette Cour recevoir



l'ultime onction. Mais je m'insurge ! Surtout, monsieur l'Avocat général, le réquisitoire que vous nous avez servi ce soir, vous pourriez l'utiliser à loisir devant chacun des juges des enfants de ce tribunal. Car en poursuivant mon client, mais c'est en réalité l'enfance que vous accusez : son égocentrisme, son manichéisme, sa candeur, sa naïveté, son idéalisme. Christophe Barbier le matin sur i-Télé, Christophe Barbier l'après-midi à L'Express, Christophe Barbier en fin d'après-midi à la télévision dans C dans l'air, Le Grand Journal, Le Petit Journal, Christophe Barbier le soir, la nuit, le week-end au théâtre. Qui peut oser faire ça ? Qui peut oser s'exposer de la sorte sans penser une seule seconde que les autres habitants de la planète Terre en auront peut-être ras-le-bol au bout d'un moment de voir sa tronche partout ? Personne ! Personne, hormis un enfant. Voilà bien l'élément clé du dossier ! Alors que vous reprochez à mon client de vouloir être le centre du monde, mais c'est d'une banalité, monsieur l'Avocat Général, c'est l'évidence même... lieu commun, madame la Présidente.

Pourtant, il n'était pas compliqué de lire Dolto. En trois pages, c'était réglé. Sur ce point, le rapport du CEAT établi par son éducateur, Monsieur Denis Jeambar, est formel : « *Christophe est un égocentriste foncier, un narcissique revendiqué. Il est incapable de rencontrer l'autre comme autre et d'assumer cette rencontre. Toutefois, Christophe a posé un acte : s'il reste incapable de s'abstraire du présent, la notion de procrastination débute tout de même son enracinement psychique. Néanmoins, l'appréhension de l'insertion professionnelle reste encore un peu compliquée* ». Vraiment, il n'y a pas de quoi voir là les manœuvres d'un dangereux criminel au dessein machiavélique.

À ce propos, c'est un peu facile de poursuivre mon client pour abandon de famille de L'Express. D'une part, je rappelle que ce dossier fait trois tomes, dont deux tomes et demi qui sont exclusivement constitués de tous les éditos vidéo de mon client, tournés pour le compte de L'Express et dans leur grande majorité dans les locaux de L'Express. Surtout, vous reprochez à mon client d'en avoir fait un tabloïd. Ah si, je vous ai compris, monsieur l'Avocat Général. Vous avez usé de cette figure de

style, la prétérition, pour nous faire croire que vous n'alliez pas entrer dans ce débat-là. Sauf que c'est un des éléments que vous utilisez pour aggraver le cas de mon client. Alors assumez !

Et j'en conviens, mon client a peut-être un petit peu transformé le style du journal pour en faire quelque chose de plus abordable pour ses petits camarades. Mais face à cette attaque sournoise, j'ai du répondant monsieur l'Avocat Général. Donnez votre jouet à un enfant et il vous le casse. Et une fois cassé le jouet, il s'en désintéresse totalement. Alors, pas étonnant que mon client soit aussi ailleurs qu'à L'Express, il va tout simplement jouer ailleurs : sur Internet, Facebook, YouTube, au théâtre. Mais que voulez-vous ? A son âge, on commence tout, on ne finit rien et on s'ennuie vite ! L'enfant vit dans le présent et a besoin de remplir sa vie de maintes et maintes activités.

Par exemple : « *Attends Carpe diem, je te dis, faut vivre à fond, profiter de chaque instant, ne laisser passer aucune occasion. Franchement, si tu ne veux pas finir avec une vie pourrie comme ce crétin d'Avocat Général, c'est now !* » Mon client a d'ailleurs expliqué son hyperactivité dans son audition cote D140 : j'ai peur de la mort. Vous ne voyez pas le rapport ? Moi non plus. Vous voulez un scoop Monsieur l'Avocat Général ? Christophe Barbier est un geek. Là, vous êtes satisfait ? Mais enfin, monsieur l'Avocat Général, il faut vivre avec son temps ! Alors quoi ? Vous allez poursuivre sous la circonstance aggravante de la réunion, les créateurs tous confondus d'Internet, Facebook et autres ? Et ce sera quoi ensuite ? Vous allez vous mettre en quête de poursuivre le rock n'roll et la minijupe, le jazz et les zazous, pour nous servir ensuite le remake du procès des Fleurs du mal pour outrage à la moralité publique et condamner les relations sexuelles hors mariage. Sachons raison garder ! Les « il y a plus de saisons, il y a plus de marées » et autres « c'était mieux avant », vous nous les servirez dans un autre dossier.

À ce sujet, laissez-moi éclairer la Cour sur un point qui ne me paraît pas dénué d'intérêt. Monsieur l'Avocat Général est un grand fan de Queen. Ah si... Il adore Bohemian Rhapsody et autres We Are

the Champions. Il se murmure même au palais qu'il passe tous ses dimanches habillés en cuir avec une moustache factice en hommage à Freddie Mercury. Là, vous vous adoucissez monsieur l'Avocat Général. Alors lâchez un peu de lest, pourquoi ne pas vous y mettre vous aussi à Internet ? Nous autres avocats, nous avons maître Eolas et la Gazette du Palais. Alors allez-y, créez votre blog « Mort ou vif ». À coup sûr une perle... En réalité vous êtes jaloux de l'audience de mon client. Vous avez rappelé tout à l'heure : 217 vidéos référencées sur YouTube, 106 pages sur son blog, 770 billets, 806 vidéos sur Dailymotion ce soir, 1000 personnes. Il est vrai que ça a de quoi faire pâlir un petit parquetier en quête de reconnaissance. Sur ce point-là, nous sommes quittes. Les avocats aussi lui envient son audience car bien souvent, malheureusement, ils ont le désagréable sentiment de n'être que pour le décorum lors des audiences. Et que mon client utilise les moyens de communication mis à sa disposition pour obtenir sa place de centre du monde... mais là encore, rien d'étonnant. Pas de quoi réunir la Cour d'Assises ! C'est justement l'intérêt des nouvelles technologies : pouvoir inonder la toile. Et ce n'est pas sans danger.

Rassurez-vous, la sanction tombe avant même celle de la Cour. Il n'a aucune notion du danger. J'en veux pour preuve, lorsqu'il explique sur Internet son accord avec la politique d'Air France, de faire payer un double fauteuil aux personnes atteintes d'obésité. Le pauvre, il a appliqué tout simplement le raisonnement « Chasse et Pêche » qu'il a appris lors de ses balades au grand air dans sa Haute-Savoie natale. Il y a de bons obèses et de mauvais obèses. Le bon obèse, il mange et il grossit. Le mauvais obèse il mange et il grossit... mais c'est différent parce que c'est le mauvais obèse. A la suite de cela, eh bien mon client a fait l'objet de menaces de mort de la part d'une de ses petites camarades un peu boulotte, qui a exprimé son mécontentement en ces termes : J'encule Christophe Barbier.. Ah pardonnez-moi, mais je ne fais que lire le procès-verbal... Ils ne sont pas tendres, les enfants entre eux. Comme l'a écrit l'auteur de Peter Pan : ce sont de petits êtres joyeux, innocents et sans cœur. Et bien malgré cela, le parquet n'aura pas pu s'empêcher de poursuivre

mon client pour usurpation d'identité et prise d'otage des médias avec au passage une tentative de clonage. Dites-moi, monsieur l'Avocat Général, il se murmure sur la toile que Christophe Barbier, c'est l'Ikéo de la pensée : difficile à monter, facile à démonter. Mais alors vous ? Mais c'est carrément le jeu de Mikado ! Je retire un élément de votre raisonnement et c'est tout votre réquisitoire qui s'effondre.

Et à poursuivre des enfants regardez les dégâts que vous avez causés par le passé. Le petit Stéphane Bern, traumatisé par son passage devant cette Cour, présente maintenant des émissions sur l'histoire de France. Le petit PPDA, accablé, a été relégué sur une chaîne du câble. Quant à Anne Sinclair, on n'en entend plus du tout parler. Avec ses édito, ses billets d'humeur il se donne de l'importance mon client, il joue au grand. Et alors ? Mais laissez-le donc jouer, c'est inoffensif. Vous pensez sérieusement que ses pensées les plus tendres qu'il nous livre chaque jour sont de nature à soulever les foules et à s'inscrire dans notre histoire journalistique et littéraire ? Un peu de sérieux. Christophe Barbier c'est du buzz, ni plus ni moins. On est dans l'ère de la communication rapide : on prend, on jette. Christophe Barbier c'est un peu au journalisme ce qu'est le McDo à la gastronomie : rapide et pas cher. Alors il faut aller au-delà des faits. Non pas pour y découvrir un dangereux criminel mais pour y rencontrer un grand romantique. Mon client aime Rostand et son Cyrano, Venise, Vivaldi et son violon. Il aimerait vivre en Génousie imaginaire d'Obaldia. Et dans sa chambre, il a le poster de Roméo & Juliette, la version avec Leonardo di Caprio. Il est dans le sentiment, le rêve. Il poursuit une quête d'absolu. Que voulez-vous, on n'est pas sérieux quand on a 44 ans. On va, l'écharpe au vent, le verbe haut, la plume leste.

Par exemple, dans son esprit, l'homme politique doit être irréprochable et il doit être celui qui guide le peuple de la façon la plus désintéressée qui soit, qui donne l'exemple. Laissez-le grandir. L'âge adulte, c'est l'enfance moins l'espérance. Et parce qu'il ne l'a pas encore perdue, cette espérance, il ose écrire pleins d'attentes face à la campagne présidentielle à venir dans son édito du

14 septembre 2011 : que les citoyens sont comme Diogène, ils cherchent un homme, l'individu providentiel. Et tandis que sa quête continue dans un désespoir grandissant, la nuit est là, sa lanterne faiblit et il fait froid. C'est beau, on a envie d'y croire, ça ressemble à du Victor Hugo. Bon, en même temps, je ne crois pas que Victor Hugo aurait écrit sur la dissolution du PSG ou proposé de faire de Monaco un département français après avoir entendu Ségolène Royal s'exprimer sur le Québec libre. Mais peu importe, mon client n'a que les défauts de son âge. Lorsqu'il dit, pour expliquer les suicides à France Télécom, je cite : « C'est parce que l'État, cet éleveur d'agneaux... Les agneaux, ce sont les fonctionnaires... C'est parce que l'état, cet éleveur d'agneaux, les a lâchés dans la forêt sans leur avoir dit qu'il y a des loups et sans avoir mis de grillages autour de la fosse aux lions ». N'y voyez que candeur lorsqu'il écrit encore dans son édito du 21 septembre 2011 en réponse à son petit camarade DSK : « Avoir raison avant tout le monde ne s'appelle pas de l'acharnement mais de la lucidité ». Ce n'est pas de l'impertinence, ni même de la prétention, ce n'est que de la sincérité. Ne dit-on pas que la vérité sort de la bouche des enfants ? Ah, il est touchant, mon client. Il s'exprime sans retenue et sans peur. Vous pouvez au moins lui reconnaître cela alors que tant d'enfants et d'adolescents sont mutiques et n'ont pas plus de 300 mots de vocabulaire. Alors laissez-le rêver, il se rêve journaliste, et bien, laissez-le faire !

A ce sujet, Monsieur l'Avocat Général, hormis la personnalité de mon client qui vous a totalement échappé dans ce dossier, manifestement vous n'avez pas compris que le journalisme, c'est un stage, une mesure de réparation. Celui-ci n'a pas encore trouvé sa voie. Il sera peut-être écrivain. Il nous a bien dit pourtant qu'il se voit journaliste politique engagé mais pas partisan, ça ne vous a pas mis la puce à l'oreille ? Ce faisant, il ne choisit pas son camp mon client, comme ça il est copain avec tout le monde. Et de ses amis fameux, vous en avez d'ailleurs fait les choux gras de votre réquisitoire, monsieur l'Avocat Général. C'est un gentil garçon, il se décrit lui-même comme tel et c'est ce que nous a expliqué sa maman lors du lors de l'interrogatoire de curriculum vitae. « Il est gentil



mon fils, il m'aide pour la vaisselle, il débarrasse la table après le dîner et quand je lui demande de rentrer à 21h, il arrive à 23h ».

Toute cette histoire, c'est un énorme malentendu. Dès lors, la contrefaçon d'idées et l'escroquerie à la qualité de journaliste que vous a requis Monsieur l'Avocat Général sont sans objet aucun. Et attention, Monsieur l'Avocat Général, il ne s'agirait pas, pour garder tête haute, de provoquer plus encore mon client à la commission d'une infraction en l'exhortant à faire du Zemmour ou du José Bové ou encore de nous jouer la réunification des Sex Pistols à la française. Il y a des limites... Vous auriez vite fait dans ce tribunal de vous retrouver de ce côté-ci de la barre pour incitation à la rébellion. Et je suis certaine que Madame la Présidente, me commettrait d'office pour assurer votre défense. Vous tremblez, Monsieur l'Avocat Général.

Deux mots maintenant sur l'écharpe rouge. Monsieur l'Avocat Général y voit l'indice d'une consommation de stupéfiants et de la pseudo tentative de déification de mon client. Décidément, vous ne reculez devant rien car l'écharpe rouge, il n'y a que vous, pétri que vous êtes de ce besoin de voir le mal partout, il n'y a que vous pour ne pas vous être rendu compte que c'est son doudou. Pour le parquetier que vous êtes, c'était plus facile d'y voir le signe de ralliement d'un groupe d'adolescents en furie auquel mon client appartiendrait, un groupe de dangereux révolutionnaires : Pierre Rosenberg, Jean-Pierre Elkabbach et Julio Iglesias... Ah vous êtes déçu, monsieur l'Avocat Général ! Pourtant, vous avez pu constater comme moi, l'écharpe ayant été placée sous scellés, elle est toute peluchée... preuve que Christophe Barbier dort avec. Comme tous les enfants, il a besoin, quand la nuit est là, que sa lanterne faiblit, qu'il fait froid et qu'il est face à de gros méchants comme vous, d'un élément rassurant, maternel. Maternel car cette écharpe a été bénie par les femmes. C'est sa meilleure copine Carla qui lui a offert à son dernier goûter d'anniversaire. Comme c'est un gentil garçon, il en a fait don pour la tombola de l'école, une vente aux enchères au profit de l'Afrique, nous dit-il. Mais la vente de son doudou lui a brisé le cœur et

donc, c'est la maman d'un de ses petits camarades italiens qui lui a racheté et offert de nouveau. Alors oui, oui, mon client a hésité avant de fournir la véritable explication aux enquêteurs et leur a servi la thèse selon laquelle le port de l'écharpe trouverait sa signification dans une nouvelle de Marguerite Yourcenar. Mais c'est simple pudeur, monsieur l'Avocat Général.

Quant au mobile que vous lui prêtez : devenir le maître du monde... on atteint des sommets ! Je ne comprends pas que vous ayez autant de verve à l'encontre d'un tout petit enfant de 44 ans. Cela me conduit, madame la Présidente, Messieurs de la Cour, Messieurs les jurés, à m'interroger sur la propre consommation de stupéfiants de Monsieur l'Avocat Général. Peut-être un bad trip ou Lucy in the sky with diamonds ? Ou bien un mal encore plus grand ? Je vous avais prévenu... psychologie de comptoir. Peut-être Monsieur l'Avocat Général est-il atteint de pédophilie ? La peur irraisonnée des enfants... Sinon, comment expliquer cet acharnement à l'encontre de mon client ? Vous apprécierez.

Voilà, Madame la Présidente, Messieurs de la Cour, Messieurs les jurés. Le dossier sur lequel on se fonde de l'autre côté de la barre pour venir vous quémander la condamnation de mon client. Vous l'aurez compris, il plaide coupable, mais en réalité, celui-ci n'est coupable que de ce qu'il est : un enfant. Et soyez assurés que le temps se chargera bien de son cas. «L'enfant sait ce qu'il veut, c'est sortir de l'enfance», disait Jean Cocteau. Alors arrêtons-nous un instant. Prenons le temps de la confiance... J'admets que mon client, ce soir, je l'envie. Et peut-être que vous aussi, monsieur l'Avocat Général, madame la Présidente, Messieurs, je lui envie ce mal qui l'a conduit devant votre cour. Car finalement, et en dépit de tous les maux dont on l'accuse, celui-ci a peut-être bien réussi à garder de son cœur d'enfant la spontanéité, la sincérité et la folie.

N'ayez crainte, mon client grandit de jour en jour. Bientôt, il apprendra la stratégie et le calcul, l'hypocrisie fera partie de son quotidien. Il se soumettra aux compromissions, aux petits

arrangements qui guident la vie de l'adulte. Il renoncera à sa liberté et deviendra sérieux, ennuyeux. Il vous présentera de jolies phrases remaniées maintes et maintes fois. Il choisira le moment de ses interventions, adoptera la langue de bois. Il en sera fini de l'enfance et il aura gagné. Faire œuvre de justice n'est pas chose aisée, je vous le concède. Mais en toute humilité, autorisez-moi à émettre l'idée qu'une justice qui se place un instant dans le cœur de celui qu'elle juge, qui se pare d'un peu d'humanité, n'en est que plus grande. Alors, osez, madame la Présidente, messieurs ! Osez vous laisser aller à la douce nostalgie et ramener

à la vie ce petit être fragile, apeuré, plein d'espoir que vous avez été un temps. Rappelez-vous les rêves, les joies, les peurs de celui-là même que vous avez trahi en grandissant. Souvenez-vous, l'air de septembre est encore un peu chaud, le cri des autres enfants qui courent, le parfum du cuir, le bruit des feuilles froissées, l'odeur de papier des cahiers d'écolier et de l'encrier... La cloche sonne, c'est la rentrée. Maintenant, mon client va s'exprimer et écouter avec la plus grande attention qui soit la voix de l'enfance. Mais méfiez-vous, la vérité est le récit le mieux défendu et non pas le plus crédible. Et il est doué, le gamin !



# DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

## CHRISTOPHE BARBIER

Madame l'avocate - qu'on ne souhaiterait pas à son pire ennemi... Mesdames et messieurs, ce tribunal n'est pas compétent pour me juger. Un procès dans un théâtre ? Non, mais la conférence « on stage » ? C'est indécent ! Songez qu'ici, on passe son temps à dire n'importe quoi, tandis que dans un tribunal... Non, finalement je retire cet argument...

Vous n'êtes pas compétent pour me juger, mais pas parce que je serais un enfant. Pardonnez-moi, maître, mais cet argument est justement puéril. Moi, mineur ? Mineur de fond, oui ! Maître ou maîtresse, devrais-je dire... Non que nous entretenions une liaison coupable, encore que tu sois nue sous sa robe... ou que nous fréquentions le même club sado-maso... Encore qu'on t'a vu, paraît-il, sortant du Murano, mais bon... Maîtresse parce que vous m'avez affecté à une maternelle éternelle. Donc vous voilà ma maîtresse. Je signale simplement que quand on est commis d'office, ce n'est pas pour faire office de commis et fournir des arguments à l'accusation.

Ce tribunal n'est pas compétent en fait à cause de vous, de vous tous. Je soulève un premier cas de nullité : vous ! (*pointant l'Avocat Général*) parce qu'en matière de nullité, vous êtes un... Monsieur, Monsieur ? Bord-de-navet, c'est ça ? Il n'y a pas que Barbier qui est difficile à porter comme nom... Regardez Mesdames et Messieurs les jurés, regardez cette mèche alanguie, qui balaye un front mou, qui couvre un œil humide tel l'essuie-glace sur le pare-brise d'un vieux panier à salade se rendant au dépôt de Nanterre un soir de pluie. A part François Fillon quand il annonce un plan de rigueur ou Philippe Douste-Blazy avant sa tragique disparition, nul n'a donné autant que vous dans la calamité capillaire.

Je ne sais, monsieur l'avocat général, si vous êtes de mèche avec la Présidente, mais si c'est le cas, je vous plains, madame ! Pour un avocat général, vous avez un style bien particulier, je reconnais. Ami de la justice, vous cherchiez le fléau de la balance : le voilà. Vous êtes bien un avocat : forme improbable entre la gonade et la coloquinte, peau lisse et froide, faussement épaisse, intérieur flasque et déjà un peu blet quand il n'est pas carrément marron. Gros truc dur et incassable au milieu... Non, monsieur l'Avocat Général, ce n'est pas ce que vous pensez, c'est votre cœur. Juger un Barbier vous donnait-il le droit d'être rasoir ? Votre réquisitoire fut si somnifère, monsieur l'Avocat Général, que vous méritez le surnom de *Dodo l'assomeur*.

Alors oui, c'est vrai ce soir, plutôt qu'être ici parmi vous, je pourrais être devant ma télévision à regarder le duo Barack Obama/Nicolas Sarkozy. Nicolas Sarkozy, un avocat des Hauts de Seine qui a réussi, lui... ça en fait un !

Vous m'accusez de faire le clone, j'en suis fier. Et demain, à votre nez et à votre mèche, j'arborerai un nez rouge en plus de mon écharpe. Vous m'accusez de rédiger un tabloïd. Oui, c'était pour faire un Carlton facile. Enfin, vous avez mis en cause certaines de mes amitiés. Alors là, permettez-moi de vous dire Monsieur. Attendez, excusez-moi... (*décrochant son téléphone*) Oui, bonsoir Carla. Bonsoir. Non, non, tu ne me déranges pas du tout. Non, jamais. Alors comment va Julia ? Non, t'exagères un peu, elle ne peut pas déjà être plus grande que son père, ce n'est pas possible... Ce que tu entends là, non c'est rien. Voilà, je suis, je suis devant 1000 avocats. Non, Carla je ne suis pas au Bon Marché... Non, je sais, je sais, ton mari est au G20, mais ce n'est pas un magasin non plus, tu sais ? Non, là je suis devant le barreau. Non, ce n'est pas un gros pétard non plus, le Barreau... Non,



je te rappelle plus tard, je t'appelle plus tard... ». Alors voilà pour vous, monsieur l'avocat général ! Quant à vous, maîtresse, je suis désolé, mais vous êtes la preuve vivante qu'imposer la présence d'un avocat à la première heure de garde à vue est une mesure de répression. Aucune chance de développer des arguments de bon sens, on passe tout de suite au raisonnement tordu d'un diplômé en droit. Aucune chance de montrer son innocence par une résistance héroïque aux coups de bottin ou aux brûlures de cigarettes. En France, avec l'arrivée de l'accusé en salle de garde à vue commence la présomption de culpabilité, mais avec celle de l'avocat commence la certitude de culpabilité. Je propose d'ailleurs une modification de la règle : que l'avocat ne soit payé que pendant les 20 premières minutes de garde à vue. Après, c'est à lui de verser des honoraires au prévenu qu'il n'a pas réussi à faire libérer.

Maîtresse, après votre plaidoirie, je suis en droit d'invoquer devant la cour les circonstances

exténuantes. Je vous récusé ! D'ailleurs, je suis venu avec mon propre avocat. (*brandissant un avocat fruit*) Ses courbes sont moins flatteuses que les vôtres mais il ne rougit pas quand je dis qu'il est nu sous sa robe. En plus, il est utile, je le prouve. (*Christophe Barbier lance le fruit en direction de l'avocat général*) Raté !

Je viens à vous madame la Présidente... Puisque vous statuez en dernier ressort je vous conseillerais un peu de détente. Madame la présidente, n'écoutez pas l'Avocat Général, écoutez-moi ! Toujours je me suis battu pour la justice. Ainsi à L'Express, mon tabloïd, mon hebdomadaire, nous avons lutté contre la suppression des juges d'instruction pour une seule et bonne raison : mais sans juge d'instruction qui nous donnerait des informations ? Tout comme la plupart des viols sont commis par un parent exerçant autorité, le secret de l'instruction est violé par celui-là même qui doit le garder, c'est logique. De même, au nom de la liberté de la presse, j'en profite pour protester

contre la réduction du budget photocopie au ministère de la Justice. La suppression du juge d'instruction non, l'amélioration de l'instruction des juges, oui !

Mesdames et messieurs, la justice va mal. *Anne ma soeur Anne ne vois-tu rien venir ?* Je vois la route qui poudroie, la politique qui roujoie et la justice qui Courroye.

Réformes, réformes, réformes, dis-je en protestant ! Qu'on envoie les sous-préfets aux champs et qu'on sorte les *Prévost-Desprez*.

La justice va mal, mesdames et messieurs et ses maux sont dans les mots, m'avez compris, monsieur L'avocat général ? Ainsi, la justice a un bras d'airain, mais une hermine de plomb. On dépose les plaintes le long du parquet, mais le parquet n'en a rien à cirer. Et les membres du parquet, d'ailleurs, vous l'avez prouvé, sont assez rarement de *finés lames*... Les juges du siège sont-ils ainsi nommés parce qu'ils baissent leur culotte dès que le pouvoir fronce le sourcil ? Les avocats se rassemblent dans des cabinets et les juges sont sur leur siège. Tout le monde est en robe dans un tribunal : est-ce pour nous tailler un costard ? Vous êtes inscrit au Barreau et nous, nous sommes derrière... Toutes ces cours et ces chambres éparpillées dans des Palais, tel le Palais des 1001 nuits passées en garde à vue ou le palais de la Belle au Bois d'Arçay... Que c'est beau pourtant un palais quand il n'est pas de justice. Une suggestion : et si on appelait désormais les bâtonniers des carrotiers ? Ça motiverait le citoyen !

Comme les feuilles mortes, comme vos prétendues preuves tout à l'heure, combien d'innocentés en première instance se ramassent à la pelle ?

J'entends d'ailleurs souvent nombre de hiérarques se faire appeler Monsieur le premier. Je n'ai jamais entendu personne se faire appeler Monsieur le dernier. Peut-être parce que la question surgirait, immédiate : le dernier des quoi ? Et d'ailleurs pourquoi l'avocat est-il général

alors que les parties sont civiles ? Êtes-vous au garde à vous quand nous sommes en garde à vue ? Non.

On s'y perd dans tous ces vocables ésotériques. Et le prévenu, qui ne l'est jamais d'ailleurs tout à fait, découvre la machine tandis qu'elle le broie. Il subit le châtement avant d'être condamné. Ah condamné, quel mot ! Si évocateur en un seul bloc, il l'est encore plus en deux, une fois coupé en deux par la guillotine de la grammaire. Grammaire, littérature, poésie... Madame la Présidente, vous avez commencé par des vers, vous avez bien raison, nous terminerons par des vers.

Et puisque mon écharpe m'a valu les moqueries et les brocards, je vais essayer de la défendre à la manière, il me pardonnera, d'Edmond Rostand. « Ah non ! C'est un peu court, jeune homme. On pouvait dire aux dieux bien des choses, en somme. En variant le ton : si j'avais du tissu, plutôt qu'autour du cou, j'en mettrais sous mon... et si j'avais de quoi tricoter une écharpe, je ne resterais pas muet comme une carpe. Truculent : ça, monsieur, quand vous saigner du nez, voici un bon mouchoir pour vider votre nez, c'est la couleur déjà de votre hémoglobine. Elle camouflera le jus de vos narines et chacun de penser : ça sentirait moins bon s'il portait à la place une écharpe marron... C'est du tweed, c'est du lin, du satin, de la serge, que dis-je, du satin, c'est de la laine vierge, ce morceau de tissu qu'en tout lieu on admire. Est-ce du pashmina ? Non, c'est du cachemire. Je l'ai quand je me lève, je l'ai quand je me couche. Je la porte au bureau, je la mets sous ma douche. C'est de la distinction, c'est du chic, une touche, du snobisme, un chouïa de la classe, une couche. Il ne suffira pas que vous preniez la mouche avec cet instrument sur mon nez, sur ma bouche. Je réussis mes coups comme mes escarmouches. Ma langue est un fusil, mes mots sont des cartouches. Et loin de vous baiser prudemment la babouche, je vous lance d'un air courageux et farouche : que c'est dans votre robe à l'allure un peu louche qu'à la fin de l'envoi, cher monsieur, je me mouche. »



















# MENTIONS LEGALES

*Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :*

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

## **Conception et réalisation**

*Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :*

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0





**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE